

Travail et handicap : les propositions du CESER de Midi-Pyrénées

Le rapport présenté par Monsieur Jacques MAREK lors de l’Assemblée plénière du CESER de Midi-Pyrénées du 23 Avril 2012 traite des liens entre handicap et travail rappelant qu’en sus des représentations négatives dont ils sont victimes, l’un des obstacles les plus importants pour expliquer les difficultés des personnes en situation de handicap pour trouver un emploi, est, au-delà de l’accessibilité, leur manque de formation et de qualification.

Parmi les propositions du rapport, on retiendra :

- L’application de la Loi du 11 Février 2005 pour *l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* pour la mise en conformité sur le plan de l’accessibilité générale de la cité et des espaces recevant du public et son accélération par des mesures fiscales incitatives.
- La meilleure prise en compte par le CPRDF (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles), dans le cadre de sa mise en œuvre, du public des travailleurs handicapés.
- Le développement d’une filière professionnelle des métiers de l’accompagnement par la création urgente d’une formation diplômante et le recrutement d’AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) formés et rémunérés à la hauteur de leurs responsabilités ainsi que le maintien des postes RASED (Réseaux d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) dans les structures de formation spécialisée.
- L’annualisation du prix « Handi’Entreprise citoyenne de Midi-Pyrénées » attribué par le Conseil Régional.
- L’extension de la procédure de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap au secteur public.
- L’extension de l’opération « Un jour, un métier en action » menée par l’Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) dans le secteur privé au secteur public avec l’appui du FIPHFP (Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques).
- L’établissement d’une convention régionale entre la délégation régionale de l’Agefiph et les représentations patronales interprofessionnelles des PME-PMI et des TPE prévoyant les appuis techniques spécifiquement adaptés aux entreprises de petite taille en sus des moyens matériels et financiers que déploie l’Agefiph.
- La participation financière de l’Agefiph et du FIPHFP au CFAS (Centre de Formation des Apprentis Spécialisé) à l’instar des autres régions françaises.
- La généralisation de point d’accueil et d’information MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) dans toutes les unités décentralisées et de proximité des Conseils Généraux, comme les UTAMS (Unités Territoriales d’Actions Médico-Sociales), les « Maisons du Département », etc.
- L’expérimentation d’une plateforme d’informations et d’orientation spécifiquement dédiée au maintien dans l’emploi de l’ensemble des travailleurs handicapés et destinée à toutes les entreprises publiques et privées.

Enfin, le CESER demande la mise aux normes des établissements de formation et des CFA. Il invite le Conseil Régional et la Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi) à favoriser la mise en place d’un espace de concertation et de dialogue de niveau régional pour traiter des questions d’emploi et de maintien dans l’emploi des travailleurs en situation de handicap. Afin d’organiser des passerelles entre le milieu scolaire et les entreprises le CESER pense qu’au travers de ses compétences « formation professionnelle et apprentissage » le Conseil Régional devrait favoriser, au titre de l’insertion, le partenariat avec d’autres acteurs tels que la Direccte, les établissements consulaires, les organisations professionnelles.